

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 13-01003 L

et 1 annexe de 7 pages

MATERIAU présenté par : **GVW RAUMDEKOR GmbH**
Karl-Carstens-Str.17
52146 WÜRSELEN
ALLEMAGNE

MARQUE COMMERCIALE : **FLEX-PLAIN CS®**

DESCRIPTION SOMMAIRE : **Tricot 83% polyester TREVIRA CS, 17% élasthanne, ignifugé dans la masse**
Masse surfacique nominale : 240 g/m²
Epaisseur nominale : 0.7 mm
Coloris : blanc

RAPPORT D'ESSAI : **N° 13-01003 du 15 mars 2013**

NATURE DES ESSAIS : **Brûleur électrique**
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 15 mars 2013

Responsable de Site ou son représentant
Bruno CHEVET

PO 



ACCREDITATION
N° 1-0101*
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE